

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version 1.0      Date de révision: 09/21/2020      Numéro de la FDS: 000000268957      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C  
Code du produit : 000000000050349895 000000000050349895  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Catégorie 1B  
Cancérogénicité : Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger  
Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H350 Peut provoquer le cancer.

---

# 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE

## 8881810C

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

#### : Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

#### Intervention:

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P362 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

### Autres dangers

Pas de données disponibles.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
éthylèneglycol	107-21-1	>= 15 - < 20
Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	68412-54-4	>= 5 - < 7
diéthylèneglycol	111-46-6	>= 3 - < 5
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 1 - < 3
solvant Stoddard	8052-41-3	>= 0.2 - < 0.3
distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	>= 0.1 - < 0.2
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une	64741-89-5	>= 0.1 - < 0.2

## 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 1.0	Date de révision: 09/21/2020	Numéro de la FDS: 000000268957	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 09/21/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F).]		
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.  
  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.  
Peut induire des anomalies génétiques.  
Peut provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse  
Poudre sèche

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
-

# 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE

## 8881810C

Version 1.0      Date de révision: 09/21/2020      Numéro de la FDS: 000000268957      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 09/21/2020

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.  
 Stocker à l'abri du gel.
- Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthylèneglycol	107-21-1	VME (Fraction vaporisée)	25 ppm	ACGIHTLV
		VLE (Fraction vaporisée)	50 ppm	ACGIHTLV
		VLE (Aérosol, inhalable.)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		(c)	100 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (à particules)	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL (à particules)	20 mg/m3	CA BC OEL
		C (aérosol)	100 mg/m3	CA BC OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable, Aérosol uniquement)	10 mg/m3	ACGIH
solvant Stoddard	8052-41-3	VME	100 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version 1.0      Date de révision: 09/21/2020      Numéro de la FDS: 000000268957      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/21/2020

		PEL	500 ppm 2,900 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 525 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de ti- tane)	ACGIH
distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	VME (frac- tion inhala- ble)	5 mg/m3	ACGIHTLV
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m3	NIOSH
		VLE (Brouil- lard)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Brouil- lard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL	500 ppm 2,000 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouil- lard)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000

## 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 1.0      Date de révision: 09/21/2020      Numéro de la FDS: 000000268957      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/21/2020

				(Table Z-1-A)
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	0.2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F).]	64741-89-5	VME (fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		valeur REL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VLE (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	0.2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL

## 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version 1.0      Date de révision: 09/21/2020      Numéro de la FDS: 000000268957      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 09/21/2020

		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
--	--	--------------------------	---------	-------

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Pas de données applicables disponibles.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Couleur : jaune

Odeur : de glycol

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 8.5

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.



**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version 1.0	Date de révision: 09/21/2020	Numéro de la FDS: 000000268957	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 09/21/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

---

Point d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	1.8
Densité	:	1.8 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	:	non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	émulsionnable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données applicables disponibles.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Substances auto-	:	Donnée non disponible

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

échauffantes

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Pas de danger par aspiration attendu.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:****éthylèneglycol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -1.36 (23 °C)  
Méthode: calculé selon Hansch/Leo  
BPL: aucune donnée  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**dioxyde de titane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

**solvant Stoddard:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.5 - 6.4 (20 °C)  
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC

**distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4  
Méthode: autre (calculé(e))

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures constituant le raffinat obtenu lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F).]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4.9  
Méthode: autre (calculé(e))

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	000000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)  
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)  
ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

## 888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE 8881810C

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	00000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	:	Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
CA QC OEL / P	:	Plafond
NIOSH / Ceil_Time	:	Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement eu-

**888-1810C YELLOW OXIDE YELLOW OXIDE  
8881810C**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/21/2020	00000268957	Date de la première version publiée: 09/21/2020

---

ropéen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/21/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.**

CA / FR